



MAIRIE
DE
Cosnac

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 15 Septembre 2018

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 09 heures

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Guillaume Pélissier	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input type="checkbox"/>	Karine Martin	<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input checked="" type="checkbox"/>	arrivée 9h15 à partir	<input type="checkbox"/>
		délibération 3	
Ginette Lapeye	<input type="checkbox"/>	Pierre Bouché	<input type="checkbox"/>
Jean-Claude Cappe	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marie-Pierre Cessat	<input type="checkbox"/>	Jean Claude Cappe	<input checked="" type="checkbox"/>
Paul Monteil	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sophie Puydebois	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérard Soler	<input type="checkbox"/>
Alain Gaillard	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Vanessa Laugeois	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input type="checkbox"/>	Corinne Ferland	<input type="checkbox"/>
Pierre Bouché	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Valcille	<input type="checkbox"/>	Sandrine Corblin	<input type="checkbox"/>
Daniel Geneste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Arliguie	<input type="checkbox"/>	Daniel geneste	<input type="checkbox"/>
Patrick Duverger	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>

13 présents 7 pouvoirs : 20 voix exprimées sur 23 pour les délibérations 1 et 2
14 présents et 7 pouvoirs : 21 voix exprimées sur 23 à partir de la délibération 3

secrétaire de séance : Corinne Ferland

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 juin 2018

unanimité

Décisions du Maire depuis le 23 juin 2018

- Remboursement de l'assurance GAN suite à un sinistre pour un montant de 2356 €
- Contrat de maintenance des extincteurs par la société EUROFEU pour un montant de 2,10 € HT par extincteur et des frais de vacation de 21,02 € HT
- Contrat d'entretien des matériels de parcs et jardins : société EQUIP'JARDIN pour une durée de 4 ans et un montant mensuel de 162 € HT

- Contrat de location d'une tondeuse GIANNI FERRARI pour une durée de 4 ans et un montant trimestriel de 1701,60 € TTC
- Remboursement de l'assurance GAN suite à un sinistre pour un montant de 2275,95 €
- Convention de prestation de services - Atelier « Dessin-Peinture » avec la société « Crayons, pinceaux et compagnie » pour un montant de 66 € TTC la prestation de 3 heures
- Convention de prestations de services - Animation « Anglais » pour un montant horaire de 38 € TTC

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1- Mise à jour du tableau des effectifs

La création de 2 postes administratifs (un poste d'adjoint administratif et un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe) à temps complet concerne le remplacement d'un départ à la retraite d'un agent qui avait un poste à 31h hebdomadaires. La création de ces deux postes permettent plus d'opportunités pour le recrutement. Une fois le recrutement fait, un de ces deux postes sera supprimé ainsi que le poste actuel de l'agent retraité.

La création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet correspond à une demande d'un agent qui avait un poste à 30h et qui souhaite passer à 35h. Son poste actuel sera supprimé dans un second temps.

Voté à l'unanimité

2- Création d'un emploi aidé

En raison d'une fin de contrat CAE d'un agent du service entretien, il est nécessaire de créer un nouveau contrat aidé. Avec quelques aménagements d'horaires qui sont envisagés sur ce service et à ce jour, nos besoins se limitent à un 20h hebdomadaires.

Voté à l'unanimité

Arrivée de M. Laffaire à 9h15 .

3- Avis sur le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

L'Agglo a envoyé le projet de PDU sur lequel chaque commune est sollicitée en tant que Personne Publique Associée pour rendre un avis.

La commission 3 s'est réunie en date du 6 septembre afin de traiter le sujet. Des remarques et questions sont ressorties de cette réunion et ont fait l'objet d'un compte rendu auprès de l'agglo. Les réponses aux questions ont été présentées lors de ce conseil municipal.

M. Geneste fait remarquer qu'il faut re situer les choses. En effet, le projet va être mis en débat public et l'avis demandé porte bien sur le projet. Il pense aussi qu'il est nécessaire de faire confiance aux élus communautaires et que cela doit donc rester à titre informatif même

si de son avis, une part trop faible est laissée aux plans de déplacements entreprises (déplacement des salariés sur les trajets domicile-travail).

14 présents et 7 pouvoirs : 21 voix exprimées sur 23 à partir de cette délibération.

L'avis sur ce projet est voté à l'unanimité.

FINANCES

4- Tarifs de l'Espace municipal Adrien Teyssandier

Cette délibération est prise pour effacer du tableau (déjà passé en délibération) les activités qui vont être réglées par les adhérents directement auprès de certains intervenants. Certains intervenants ont fait la proposition de ce mode de paiement. En concertation avec le trésorier de Malemort, cela est tout à fait possible.

Ces activités feront toujours l'objet d'une convention entre la municipalité et l'intervenant concernant le cadre du déroulé de cette activité. Il a été demandé uniquement à l'intervenant de bien différencier un tarif pour les Cosnacois et les extérieurs.

M. Denysiak interroge sur la possibilité de régler les séances par forfait et par avance. Il lui est répondu que cela concerne dorénavant l'intervenant. Pour plusieurs élus, cela pourrait fermer la porte aux personnes qui pourraient être limitées financièrement.

M. Geneste s'interroge sur la certification du caractère professionnel de l'intervenant. Il lui est précisé que rien ne changera sur ce point, la seule différence étant que le Centre Municipal Adrien Teyssandier ne gèrera plus la régie de cette activité.

3 abstentions : Marc denysiak, Daniel Geneste et par procuration Christine Arliguie.

5- Espace Municipal Adrien Teyssandier : tarifs mini-séjour vacances de Toussaint 2018

Il s'agit d'une délibération classique pour fixer les tarifs du mini séjour prévu sur les vacances de Toussaint 2018. Il s'agit d'un stage de survie qui se déroulera sur le City Stade pour des jeunes de 13 à 17 ans, sur plusieurs jours.

M. Martin demande comment font les familles qui n'ont pas accès au portail famille. Il suffit de créer un dossier d'inscription auprès du Centre Municipal Adrien Teyssandier pour obtenir un code d'accès afin de pouvoir se connecter à ce portail famille.

Voté à l'unanimité

6- Vente de matériel : engin MECALAC et tracteur KUBOTA

Il est nécessaire de régulariser les ventes d'un montant supérieur à 4600 € par délibération du Conseil Municipal afin de passer les écritures comptables. Il s'agit :

- Engin TP MECALAC pour un montant de 13 300 €
- Tracteur tondeuse KUBOTA pour un montant de 7 000 €

M. Laffaire précise que ces ventes sont liées à l'achat de matériel pour la modernisation du matériel et l'application de la loi « zéro phytosanitaire ».

Voté à l'unanimité

7- Admission en non-valeur 2018

M. le Trésorier demande l'admission en non valeur de titres et autres produits pour un montant total de 3 269,51 €. Ces sommes proviennent d'impayés très anciens (année 2005) et concernent le Centre de Loisirs.

Voté à l'unanimité

8- Participation scolaire de la commune de TURENNE aux frais de fonctionnement des élèves à COSNAC

Cette délibération est liée au refus de la commune de Turenne pour sa participation aux frais de scolarité des enfants de Turenne fréquentant l'école de Cosnac.

C'est pourquoi, dans un souci de conciliation, Messieurs les Maires de Turenne et Cosnac ont décidé une participation de la commune de Turenne aux frais de fournitures scolaires d'une valeur de 60,00 € par élève. Cela concerne 2 enfants à l'école élémentaire (en CM2) pour l'année 2017/2018.

18 voix pour

1 abstention (Mme Ferland)

2 contre (M. Geneste et Mme Arliguie par procuration)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle :

- le prochain conseil communautaire de l'Agglo du 24/09 aura lieu au restaurant scolaire de Cosnac
- l'inauguration du lavoir de Malepeyre a lieu ce jour à 11h45.
- Demain aura lieu une ballade contée animée par une bénévole Cosnacoise dans le cadre des journées du patrimoine.

Monsieur le Maire présente 2 courriers d'administrés, reçus en accusé de réception, concernant la pose de compteurs Linky. Suite à un long débat, il s'avère que l'avis du conseil municipal ne peut être tranché du fait d'informations et d'avis contraires. Il appartiendra donc à chaque administré d'agir à titre personnel en sachant qu'en cas de refus d'installation, Enedis sera en droit de facturer toute intervention et réparation sur le service car il ne fera plus parti du domaine public.

Levée de la séance à 11h



Le Maire,
Conseiller Départemental


Gérard SOLER